

Extrait du OIEau - IOWater - OIAgua

<http://www.oieau.org>

Pologne : Soutien à la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

- Office International de l'Eau - Coopérer - Les opérations internationales - Gouvernance des services d'eau et d'assainissement -

Date de mise en ligne : vendredi 30 mars 2007

OIEau - IOWater - OIAgua

Dans le cadre des programmes PHARE et des travaux de mise en oeuvre de la Directive - Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), un projet de jumelage entre la Pologne et la France a débuté au quatrième trimestre 2004 pour une durée de 2 ans.

L'Office International de l'Eau intervient pour la préparation et la mise en oeuvre de ce jumelage, en tant qu'opérateur du Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable. En Pologne, le Ministère de l'Environnement (Département des Ressources en Eau) est le bénéficiaire du projet.

Le projet mobilise de nombreux acteurs de la gestion de l'eau en Pologne, notamment les Agences de l'Eau (RZGW).

Ce jumelage reprend les principes utilisés lors des précédents (dits "pré-adhésion"), avec notamment la nomination d'un conseiller français qui travaillera 24 mois au sein du Ministère Polonais de l'Environnement. Le jumelage intègre également la participation de nombreux experts français issus des institutions impliquées dans la mise en oeuvre de la DCE en France : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, Agences de l'Eau (Rhin-Meuse, Artois-Picardie, Seine-Normandie, Adour- G a ronne et Loire-Bretagne), Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), Bureau de R e c h e rches Géologiques et Minières (BRGM), Office International de l'Eau,…

L'objectif principal de ce jumelage est l'appui à la mise en oeuvre en Pologne de la Directive-Cadre Européenne, notamment ses outils économiques.

Les activités viseront :

- l'élaboration des plans de gestion **des districts hydrographiques** et des programmes de mesures,
- le recouvrement des coûts et les politiques de tarification de l'eau,
- la participation du public au cours de l'élaboration des plans de gestion,
- le renforcement de la Coopération transfrontalière dans les districts internationaux.